



## Clause de non-concurrence sans limitation professionnelle

Par **pmikael5**, le **18/07/2012** à **11:23**

Bonjour,

Ayant reçu une proposition d'embauche très intéressante dans une société concurrente de la mienne, je me pose la question de la validité de ma clause de non-concurrence.

J'ai relevé sur le net les conditions de validité ci-dessous:

- 1) être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise (ex : savoir-faire) ;
- 2) être limitée dans le temps et dans l'espace ;
- 3) tenir compte des spécificités de l'emploi du salarié ;
- 4) comporter l'obligation pour l'employeur de verser au salarié une contrepartie financière, même si la convention collective n'en prévoit pas.

Or, le chapitre de mon contrat de travail, s'il évoque le point 2, me paraît discutable pour les autres.

En effet, les points 1 et 4 ne sont pas abordés même s'il est question d'une contrepartie financière dans la convention collective.

Mais aussi et surtout, pour le point 3, il est écrit "fonction équivalente". Ce qui me paraît bien vague!

Quelqu'un pourrait-il me renseigner?

En vous remerciant d'avance...

Mickael

Par **P.M.**, le **18/07/2012** à **14:28**

Bonjour,

Il serait préférable de carrément indiquer le texte de la clause de non-concurrence plutôt que d'en rapporter une version commentée...